

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2025

RENFORCER LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE ET LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR
AGROALIMENTAIRE - (N° 1104)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 62

présenté par
Mme Thomin

à l'amendement n° 47 de M. Potier

APRÈS L'ARTICLE 2

À la première phrase, supprimer les mots :

« chaque année ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés se justifie par son texte même.